FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT
CHIMIE (0044) . PHARMACIE INDUSTRIE (0176) . RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE (1621) . FABRICATION PHARMACEUTIQUE À FAÇON (1555) . OFFICINES (1996) . LAM (0959) .). PÉTROLE (1388) . CAOUTCHOUC (0045) . PLASTURGIE (0292) . INDUSTRIES ET SERVICES NAUTIQUES (3236) . NÉGOCE & PRESTATIONS DE SERVICES DANS LES DOMAINES MÉDICOTECHNIQUES (1982)

QUAND LA LUTTE PAYE :

Les salariés de Synlab Charentes se mettent en grève et obtiennent 9 % d'augmentation des salaires !

Malgré les périodes florissantes de ces dernières années, où les biologistes ont profité de la pandémie COVID pour détourner l'argent de la Sécurité sociale, les salariés ont tous vu leurs conditions de travail se dégrader sans aucune compensation salariale.

La manne des tests PCR payés à 100 % par la Sécurité sociale a permis une explosion de leur chiffre d'affaires de 85 %, soit 7 milliards d'argent public, argent reversé aux gros groupes de laboratoires dont Synlab fait partie.

Le fameux « quoiqu'il en coûte », c'est, entre autres, l'argent de la Sécurité sociale qui a servi à enrichir les fonds d'investissements présents derrière chaque groupe de laboratoire, ces fonds d'investissements qui poussent à faire pression sur la masse salariale, en diminuant les effectifs, dégradant ainsi les conditions de travail tout en maintenant les salaires très bas.

LE GROUPE SYNLAB, C'EST UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE 2,64 MILLIARDS D'EUROS, UNE PRÉSENCE DANS 33 PAYS, PLUS DE 300 SITES EN FRANCE.
LES SALARIÉS DE SYNLAB CHARENTES (10 SITES, 132 SALARIÉS) N'ONT PAS ACCEPTÉ LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION LORS DES DERNIÈRES NAO.

Les larmes de crocodile versées sur la baisse du tarif du B suite aux injonctions du gouvernement pour pousser les biologistes à faire 550 millions d'économies d'ici fin 2026 n'ont pas leurré les salariés : ils ont réclamé 300 euros bruts d'augmentation de salaire pour tous et se sont mis en grève pour les obtenir.

Le rapport de force mis en œuvre pendant la grève, la solidarité vécue entre les salariés des différents sites ont permis d'obtenir des augmentations jusqu'ici jamais vues dans ce secteur, et même de façon globale dans le monde du travail en France.

Augmentation dès le 1er avril :
Coef 135 à 260 : 6 %
Coef 270 à 350 : 4 %
Coef >350 : 2 %

Avec une seconde augmentation de 3 % pour tous dès le 1er septembre.
Ce qui se traduit par une augmentation d'au moins 160 euros pour les plus bas coefficients…

L'exemple donné par la lutte des salariés de Synlab est encore une fois la preuve que les négociations sans rapport de force n'aboutissent jamais.

Créons le collectif capable d'imposer nos revendications, travaillons à faire converger nos luttes tous ensemble, c'est le seul moyen de gagner des conditions de travail et des salaires qui nous permettent de vivre dignement.

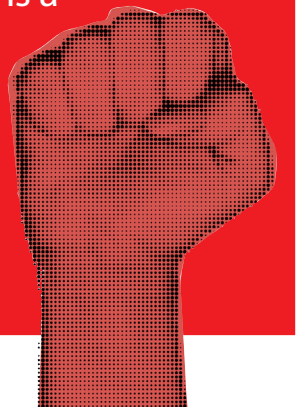

© communication FNIC. 2024 MM/EM/2024-0241